



## REGLEMENT INTERIEUR

### GENERALITES

L'Atelier Chorégraphique L.A.C. Bordeaux est une association culturelle vouée à l'enseignement artistique de la danse à travers différentes disciplines. Des cours de bien-être sont également enseignés. Des prises en soin en art-thérapie moderne peuvent également vous être proposées en individuel ou collectif, sur indication médicale.

Pour tout renseignement, merci de joindre Mme Jessica CONTI, directrice générale de l'établissement : +33 (0)661 315 311.

Les cours débutent le 08 septembre 2025 et se terminent le 28 juin 2026. Des stages et cours supplémentaires pourront être proposés durant la saison. L'actualité du studio en temps réel : [www.latelierchoregraphique.fr](http://www.latelierchoregraphique.fr) ou sur les réseaux sociaux via Facebook ou Instagram : L'Atelier Chorégraphique L.A.C. Bordeaux.

Deux événements rythment au minimum la saison, pour ceux qui souhaitent y participer. Des répétitions générales seront à prévoir :

#### 13 ET 14 DECEMBRE 2025

Démonstrations techniques de l'école de danse.

#### DIMANCHE 07 JUIN 2026

Spectacle de clôture de saison. En attente de confirmation de Rocher de Palmer. Sous réserve de modification.

### MODALITES D'INSCRIPTION

#### REOUVERTURE DES LOCAUX

SAMEDI 30 AOÛT 2025 | 09h30 – 16h00

Les cours ne sont pas assurés. Les équipes administrative et pédagogique sont présentes pour vous renseigner aux horaires de la permanence communiquée :

- Visite des studios et renseignements ;
- Achat articles occasions et goodies ;
- Visionnage spectacle 2025

#### PERMANENCE TELEPHONIQUE 2025

Une permanence téléphonique est réservée aux renseignements : le lundi, de 09h00 à 18h00. N'hésitez pas à laisser également un mail. Les mails sont traités par ordre d'arrivée. Merci de comprendre qu'un délai puisse se présenter pour obtenir votre réponse.

#### SEMAINE DECOUVERTE 2025

Les cours sont assurés. GRATUIT POUR TOUS, en accès libre et illimité !

Du lundi 01 au samedi 06 septembre 2025 inclus.

Cette semaine permet aux nouveaux arrivants de découvrir les enseignements du L.A.C. avant de finaliser leur inscription mais aussi de tester les nouveautés avant engagement.

Deux cas de figures se présentent alors :

#### 1/ INSCRIPTION A L'ANNEE

Démarche UNIQUEMENT en ligne, depuis le site internet de l'école de danse.

L'inscription ne sera validée qu'après réception d'un dossier complet avec les pièces suivantes :

- Fiche d'inscription complétée et signée
- Certificat médical de moins de trois mois\*
- Règlement des frais de dossier
- Règlement des frais de licence FFD
- Règlement de l'intégralité des cours selon la modalité choisie dans la grille tarifaire en cours de validité

\* Certificat médical tri-annuel fonction de l'auto-questionnaire annuel de santé

Tout arrêt définitif en cours d'année ne destitue pas l'élève inscrit de ses obligations de règlement. Une inscription effective est due dans son intégralité, selon la formule choisie.

Pour prétendre à un remboursement, il faut être engagé à l'année UNIQUEMENT. Le remboursement des cours ne pourra se faire que sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'incapacité à poursuivre l'enseignement. Le remboursement des cours ne pourra se faire que partiellement, au prorata de la date du certificat médical fourni.

#### 2/ INSCRIPTION TRIMESTRE / CARTE

Démarche UNIQUEMENT en ligne, depuis le site internet de l'école de danse.

## MODALITES DE PAIEMENT / TARIFICATION

Les frais de dossier, licence ainsi que le coût des cours sont à régler au moment de l'inscription. Différentes modalités de règlement vous sont proposées (vous reporter à la grille tarifaire en cours). Les frais de dossier et de licence FFD sont obligatoires pour prétendre à une inscription.

Un élève ne peut se réinscrire qu'après avoir soldé tous les paiements de l'année précédente. Les cours particuliers, préparations aux concours ou autres seront réglés séparément. Pour toute participation au spectacle de clôture de saison (un par an), une cotisation forfaitaire vous sera demandée pour la confection des costumes (vous reporter à la grille tarifaire en vigueur). Seuls les élèves à jour de leurs cotisations seront autorisés à assister aux classes.

Le prix de l'abonnement a été calculé forfaitairement sur une période de 10 mois (hors mois juillet et août), soit **35 semaines de cours pour les enfants/ados** (hors vacances scolaires) et **38 semaines pour les adultes**. Attention, la semaine découverte du mois de septembre est incluse pour quantifier le nombre de cours proposés mais non facturée. Le prix tient compte des mois qui peuvent compter 2, 3, ou 4 semaines de cours et des vacances scolaires durant lesquelles l'école ne dispensera ses cours qu'une semaine sur les deux semaines de vacances [uniquement pour les adultes. Ne concerne pas les vacances de Noël, où l'école ferme ses portes pour deux semaines] et ce avec un planning qui peut être modifié, communiqué en amont. Pour l'autre semaine de congés scolaire, l'école sera fermée ou organisera un stage en supplément (tarifs variables en fonction du stage proposé). Aucun stage ou événement avec une tarification spécifique ne peut être payé avec une carte 10 cours ou par substitution aux cours de l'abonnement. L'encaissement se fera selon l'option choisie (10 fois pour un engagement annuel, trimestriel ou carte renouvelable).

## ASSIDUITE

Vous intégrez une école de danse, un établissement culturel à des fins d'apprentissage et d'enrichissement sur l'Art Chorégraphique nécessitant investissement, rigueur et assiduité. La présence des élèves aux cours est obligatoire. **Toute absence devra être justifiée en amont au professeur concerné.** Les élèves et leurs représentants légaux pour les mineurs, s'engagent à respecter le planning des cours et répétitions. L'assiduité, la rigueur et le respect de ses camarades et professeurs font partis intégrants de la formation du danseur. **Toute absence non justifiée et répétitive expose l'élève à ne pas participer aux représentations.** En cas de manquement de l'élève et/ou de ses représentants légaux, nous nous réservons le droit de ne pas accepter l'élève en cours et / ou ne pas renouveler son inscription la saison suivante.

## ENGAGEMENT / SPECTACLE

Seuls les élèves engagés à l'année ou au plus tard à compter du mois de janvier de la saison en cours et à jour de leurs cotisations, peuvent participer au spectacle de clôture de saison. Les frais de costumes doivent être réglés au plus tard le 07 février 2026, date de début des vacances d'Hiver. **Un élève engagé à l'année qui n'a pas réglé son forfait costume ne participe pas au spectacle. Les élèves inscrits selon la modalité trimestrielle ne peuvent pas participer au spectacle.**

Les enfants et ados ne peuvent prétendre qu'à un engagement annuel. **La carte de 5 et 10 cours ne concernent que les adultes pour les classes de Pilates Wall Unit.** Les engagements annuels sont prioritaires sur les autres possibilités de suivi. **La carte cours est valable 3 mois à compter de sa date d'achat.**

## TENUE REGLEMENTAIRE OBLIGATOIRE

**Une tenue près du corps est exigée**, afin de pouvoir bouger aisément pour l'élève, et de pouvoir observer et corriger le travail de l'élève pour le professeur. La tenue réglementaire doit être propre et décente. Il est obligatoire de la porter à chaque cours et toute l'année.

Pour les cours de Barre à terre / Renforcement Musculaire / Stretching / Contemporain / Modern'Jazz / Classique Adulte Débutant, sont autorisés :

Tenue réglementaire pour les mineurs / Leggings / Short, T-Shirt, justaucorps, vêtements d'échauffement, chaussettes, serviette (hygiène sur les tapis de sol), bouteille d'eau ou gourde.

Pour les cours de Danse Classique Enfant / Ados sont autorisés:

Justaucorps imposé, collants, couleur saumon, avec pieds, vêtements d'échauffement, demi-pointes en toile, bi-semelles, élastiques croisés sur le cou-de-pied, bouteille d'eau ou gourde, nécessaire de coiffure (brosse à cheveux, eau coiffante, crochets à chignons, filet de la couleur des cheveux, élastiques)

(Pour les cours Éveil et Préparatoire, il n'est pas nécessaire d'avoir des demi-pointes en début d'année. Le port de chaussettes est aussi efficace pour le travail du pied et sa sensation dans le sol. Néanmoins, il faudra en prévoir pour le spectacle...)

**Il est imposé d'avoir les cheveux attachés.** Nous vous proposons un sol respectueux du corps du danseur. Dans cette lignée, il est demandé à TOUS d'accéder au studio de danse uniquement :

Pieds nus / Pointes / Demi – pointes / Chaussettes  
Baskets extérieures interdites.

Vernis à ongles non toléré. Bijoux interdits.

En cas de tenue incorrecte répétée, le professeur aura la possibilité de refuser l'accès de l'élève aux cours.

## VACANCES SCOLAIRES / PROGRAMMATION

**Les cours enfants ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires.**

Le concept de vacances artistiques se perpétuent au studio.

On vous en dit plus sur simple demande.

Les cours adultes sont assurés une semaine sur les deux de chaque vacance scolaire : Toussaint, Hiver et Printemps. L'école de danse ferme pour les vacances de Noël.

Les semaines où les cours ne sont pas assurés contribuent à l'organisation de la vie du studio notamment les stages, événements et spectacle.

**L'école est fermée les jours fériés.** Le reste de l'année, l'école suit le calendrier scolaire ; de ce fait, le planning habituel ne s'applique pas pendant les vacances scolaires. Les informations sur les activités du L.A.C. sont communiquées sur le site internet de l'établissement, les réseaux sociaux (Facebook, Instagram) ainsi que les espaces dédiés à cet effet (tableau d'affichage, vestiaires...).

## RESPECT / RESPONSABILITE

Un respect total des personnes et du matériel à disposition est exigé.

L'association décline toute responsabilité en cas de dégradation ou vol des affaires personnelles. Toute dégradation volontaire sera imputée au responsable. Toute dégradation involontaire sera réglée par l'assurance responsabilité civile de la personne en faute.

**Les chewing-gums et téléphones portable allumés sont interdits pendant le cours.** Nous vous conseillons de ne pas être en possession d'objets de valeur (appareil photo, bijoux et autres...).

Les élèves ne sont sous la responsabilité de l'école de danse que durant les heures de cours, répétitions et spectacle. Au-delà, la responsabilité de l'établissement n'est plus engagée, notamment au moment de la sortie de l'élève si les parents ne sont pas présents.

**En cas d'absence ponctuelle d'un professeur,** vous serez informés au plus tôt de son indisponibilité momentanée. Nous nous engageons à faire assurer les cours par l'intervenant de notre choix qui le remplacera le temps de son absence. Si ce n'est pas possible, le cours sera rattrapé à un autre moment, d'un commun accord. En aucun cas, cette absence ne fera l'objet d'un remboursement.

L'ensemble de l'équipe pédagogique s'engage personnellement, à vous présenter les lieux (studio de danse, matériel à disposition, vestiaire, WC, accueil, ...) dans des conditions d'hygiène les plus appréciables. En contrepartie, il vous est demandé de respecter le matériel mis à votre disposition et de laisser le lieu en l'état.

Régulièrement, des groupes *virtuels* sont mis en place pour faciliter communication et transfert de fichiers (audio, vidéo, pdf, ...) Ces documents appartiennent à L'Atelier Chorégraphique L.A.C. et doivent rester en interne. Toute diffusion (vidéo de répétition, autres) sans autorisation entraînera l'exclusion de l'élève.

## EQUIPE PEDAGOGIQUE

**Jessica CONTI :** Directrice générale, professeur de danse classique, barre à terre, pointes / répertoire, éveil artistique, initiation classique, art – thérapeute.

**Camille MARGNOUX :** Professeur de danse Modern/Jazz, contemporaine, renforcement musculaire, stretching – relaxation et initiation moderne.

## DROIT A L'IMAGE

Des photos et vidéos sont susceptibles d'être réalisées à l'occasion de certains cours, stages, durant les répétitions et spectacle de l'école, par un membre de l'équipe ou un professionnel de la communication / information. Elles peuvent être publiées sur supports digitaux, en ligne ou non, utilisés sur différents visuels édités (affiche, ...) ou dans divers magazines et journaux. En cas de désaccord, l'adhérent majeur ou le représentant légal de l'adhérent mineur doivent en faire état au moment de l'inscription par lettre manuscrite datée et signée, envoyée de manière dématérialisée (scannée) par mail à [lacdance33@gmail.com](mailto:lacdance33@gmail.com)

## MANQUEMENT AU PRESENT REGLEMENT

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à aucun remboursement.

## CAS DE FORCE MAJEURE

La responsabilité de l'association ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de fonctionnement découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil. En cas d'épidémie et/ou de confinement, les cours seront dispensés en ligne, excluant toute possibilité de remboursement.

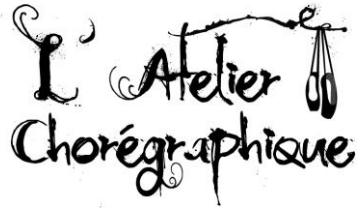
## RETRACTATION

Le droit de rétractation est un droit qui vous permet de revenir sur votre décision d'achat pendant un certain délai, sans avoir à vous justifier. Toute clause permettant de renoncer à ce droit n'est pas valable. (Article L 121-21 alinéa 1 du Code de la consommation). Le droit de rétraction s'applique aux contrats conclus à distance (contrats conclus par internet, par téléphone), ceux conclus à la suite d'un démarchage téléphonique ou d'un démarchage à domicile (le démarchage à domicile est aujourd'hui dénommé « contrats hors établissement »). En vous présentant à L'Atelier Chorégraphique L.A.C., vous agissez en tout état de cause, en présentiel, conditions générales à votre connaissance. Attention donc, il n'y a aucune obligation pour l'association de vous accorder un droit de rétractation si vous changez d'avis, après la validation de votre inscription.

## ACCORD

En m'inscrivant / inscrivant mon enfant à L'Atelier Chorégraphique L.A.C., je m'engage à respecter ce règlement et accepter les sanctions inhérentes à mon comportement / au comportement de mon enfant, s'il n'est pas conforme au texte.

Le présent règlement intérieur est réputé accepté dès la validation et confirmation de l'inscription.



L'Atelier Chorégraphique L.A.C. Bordeaux

17 Bis cours Édouard Vaillant - 33300 Bordeaux

Tel : +33 6 61 31 53 11 / + 33 6 13 90 13 01

Courriel : [lacdanse33@gmail.com](mailto:lacdanse33@gmail.com)

Site web : [www.latelierchoregraphique.fr](http://www.latelierchoregraphique.fr),

Facebook : L'Atelier Chorégraphique L.A.C. Bordeaux